



Éditorial

En ce début d'année 2003, l'Assemblée départementale a renouvelé sa confiance au CAUE en contribuant à améliorer ses revenus, notamment par l'augmentation du taux de la taxe CAUE dont les effets se produiront dès le second semestre 2003. Ces moyens nouveaux espérés nous permettront de poursuivre le conseil aux collectivités, l'assistance aux maîtres d'ouvrage et surtout de renforcer le conseil aux particuliers, de développer notre mission pédagogique et de sensibilisation, ainsi que de participer activement à certaines actions du Conseil général comme l'aménagement du site de Brancion par exemple. Notre volonté est de mieux équilibrer les missions de service public que la loi nous a confiées.

Concerto pour la concertation

La formation organisée à Lyon, les 14 et 15 novembre derniers, par le GEPA (Groupe pour l'éducation permanente des architectes) a été l'occasion d'échanger des points de vue et des pratiques concernant le délicat sujet qu'est la concertation.

En effet, sous le titre "Loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) et interprofessionnalité", nous nous sommes interrogés sur les objectifs et le contenu de cette loi de décembre 2000, actuellement en cours de modification.

Les objectifs annoncés sont, entre autres, la lutte contre l'exclusion urbaine, la réduction des contentieux et la démocratisation des procédures. La concertation s'inscrit dans ce troisième volet.

En plus de la généralisation des enquêtes publiques, la démarche de concertation durant l'élaboration, la modification ou la révision des documents d'urbanisme : carte communale, PLU (plan local d'urbanisme), SCOT (schéma de cohérence territoriale) est ainsi prévue dans la loi. Celle-ci précise l'obligation d'associer notamment lors de ces procédures, les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée.

Les critères de validité de la concertation sont sa durée et ses modalités pratiques qui se doivent d'être adaptées à la population et aux enjeux présents.

Qu'en est-il en Saône-et-Loire ? Il semblerait, si l'on en juge depuis cet observatoire permanent qu'est le CAUE, que la concertation manque d'idées ! Timidité ? Peur ? Méconnaissance ? Jeux de pouvoir ? Manque de formation ?

Le fait est que les pratiques de la concertation sont longues à mettre en place. Cependant, les exemples existent qui démontrent que cela est possible. Un travail commun entre habitants, décideurs et techniciens est envisageable dans le respect des rôles et de la parole de chacun.

Concertation n'est pas dissoudre les identités et les compétences dans le grand bain de la démagogie. Il s'agit au contraire de reconnaître à chacun une capacité à apporter sa pierre à l'édifice. Les habitants connaissent les lieux, les usages, les habitudes, les coins d'ombre et de lumière. Les techniciens maîtrisent les outils, imaginent et proposent des possibilités. Les décideurs ont une vision d'ensemble, un projet humain à mettre en œuvre.

Que ce soit pour le réaménagement d'une placette ou pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, il y a urgence à prendre le temps de réunir ce trio, décideurs, habitants, techniciens et de se concerter pour que le concert du "cadre de vie" joue un peu plus harmonieusement. N'hésitez pas, contactez-nous !



L'implication du CAUE dans le label "Tourisme & handicaps"

Mme Demessine, secrétaire d'État au tourisme du gouvernement Jospin, a fait de l'accès aux vacances des personnes handicapées l'une de ses priorités. Une démarche de labellisation des lieux touristiques a donc été mise en place au niveau national, relayée ensuite par les régions puis les départements. Cette démarche semble soutenue par le nouveau gouvernement.

La direction régionale du tourisme de Bourgogne a souhaité participer à cet élan et proposé aux comités départementaux du tourisme de Bourgogne d'envoyer des personnes de leur département en formation d'évaluateur permettant ensuite la visite puis la labellisation des sites touristiques. Ainsi trois personnes de Saône-et-Loire (dont une personne du CAUE) ont été formées au rôle d'évaluateur de site.

Ce label "Tourisme & handicaps" a plusieurs objectifs dont notamment :

- l'uniformisation des critères d'évaluation d'accueil de personnes handicapées sur l'ensemble du territoire ;
- l'identification claire et la fiabilité d'information des lieux touristiques d'accueil selon quatre types de handicap : moteur, auditif, visuel et mental ;
- la promotion des réalisations en matière d'accessibilité des équipements de tourisme et de loisirs auprès d'un large public.

La démarche de labellisation :

- 1 - Les professionnels du tourisme et prestataires de services candidats à la labellisation adressent leur demande à l'instance régionale de concertation et d'attribution du label.
- 2 - Un questionnaire d'autoévaluation leur est envoyé et leur permet d'apprécier l'accessibilité de leur équipement.
- 3 - Le site est visité par un binôme d'évaluateurs chargés d'évaluer, en présence du gestionnaire du site, son accessibilité aux quatre types de handicaps, selon un cahier des charges précis et une grille d'évaluation spécifique à la structure. Les critères d'évaluation tiennent compte à la fois de la réglementation mais également d'une approche humaine et de bon sens.
- 4 - L'évaluation est envoyée à la commission régionale d'attribution du label qui émet un avis sur la labellisation ou non du site.
- 5 - L'avis régional est ensuite visé par l'association "Tourisme et handicaps" qui est porteuse du label et assure l'unité nationale du dispositif.
- 6 - Si les critères requis sont remplis, le site est labellisé. Le gestionnaire reçoit alors une charte d'engagement du labellisé à signer et respecter, ainsi qu'une plaque signalétique à apposer sur le site.

Le label est attribué pour une durée maximale de cinq ans.

Le CAUE aura un double rôle à jouer dans ce processus :

- un rôle d'évaluation des sites et de participation aux commissions d'attribution du label
- un rôle de conseil destiné aux structures souhaitant rentrer dans un projet d'accueil pour tous et ne connaissant pas les démarches et critères leur permettant de remplir les conditions nécessaires.

De récentes réunions ont permis de prendre contact avec un certain nombre d'associations de personnes handicapées travaillant sur le territoire de la Saône-et-Loire. Une information générale sur la mise en place du label leur a donc été délivrée ainsi qu'un appel à participation aux commissions et visites de labellisation.

Une personne du comité départemental du tourisme a fait de cette démarche une priorité et une personne au CAUE peut d'ores et déjà répondre à certaines questions que les professionnels pourraient se poser.

Contacts : CAUE / Virginie JUTEAU - CDT / Romain RIGAUD Tél. 03 85 21 02 20

L'habitat en Bresse

À la demande de l'écomusée de la Bresse, le CAUE de Saône-et-Loire et le CAUE de l'Ain sont intervenus lors d'une journée d'échange et de débats au château de Pierre-de-Bresse. Le thème retenu fut celui du devenir de l'habitat traditionnel bressan. Après la présentation de divers points de vue et l'expérience étonnante d'un transfert ou déplacement de maison, les CAUE ont développé le thème de la maison contemporaine, de la façon dont on intervient en Bresse aujourd'hui et du paysage.

Journée "lotissement" à Saint-Germain-du-Plain

Une journée de réflexion sur la notion de lotissement et son devenir a été organisée le 5 décembre dernier conjointement par la DDE, le SDAP et le CAUE.

Cette journée réunissait un certain nombre de professionnels, géomètres, architectes, urbanistes et paysagistes. De nombreux intervenants dont plusieurs maires et praticiens ont présenté leurs expériences, depuis le conseil en amont jusqu'à la réalisation.

Il a été convenu de renouveler cette expérience en direction des élus en 2003.

Le coin de la doc

Lentement mais sûrement, l'informatisation du fonds documentaire progresse avec pour outils le logiciel Alexandria et le "Thésaurus AUE" élaboré par les documentalistes de différents CAUE.

Si priorité a été donnée dans un premier temps au fonds local et aux documents "papier", nous espérons pouvoir commencer prochainement à traiter le fonds "image".

Parmi les acquisitions ou les publications reçues récemment, on peut citer :

. *Code de l'urbanisme*, commenté et annoté, éditions Litec, Paris, 2001 (mise à jour au 1er mars 2002 incluse)

. *PLU : le plan local d'urbanisme*, CASSIN (Isabelle), éditions du Moniteur, Paris, mars 2002

. *Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU*, Certu, Lyon, 2002

. *La mer ouverte à tous, cahier de réglementation et de recommandations*, éditions de l'Espérou, EA Montpellier, 2002

. *L'architecture écologique*, GAUZIN-MÜLLER (Dominique), éditions du Moniteur, Paris, 2001

. *Guide de l'architecture bioclimatique. Cours fondamental, tome 4 : construire avec le développement durable*, LIÉBARD (Alain) et DE HERDE (André), Systèmes solaires, Paris, 2e trim. 2002

. *Verrières et vérandas*, DUBOIS-PETROFF (Marie-Pierre), éditions Massin, Paris, 2002

. *Construction de maisons individuelles*, RENAUD (Henri), 2e édition 2001, 2e tirage 2002, éditions Eyrolles, Paris,

. *Architectures en France 1940-2000*, LUCAN (Jacques), éditions du Moniteur, Paris, 2001

. *Le jardin paysan : aménager l'entourage d'une maison rurale*, RANCK (Louise), éditions du Rouergue, Rodez, 2002

. *Incarner : Pages paysage n° 9*, Association Paysage et Diffusion, Versailles, novembre 2002

. *Atlas de paysages de Franche-Comté : Haute-Saône*, CAUE de Haute-Saône, NEO éditions, 2001

. *Région de Bourgogne, La Bourgogne nature : Terroirs et bocages*, Conseil régional de Bourgogne, Dijon, sept. 2002

. *Jeunes, artisans de la ville et de l'architecture*, CAUE du Rhône, Lyon, 2002

Tous ces documents peuvent être consultés au service documentation, ouvert du lundi au vendredi. Prêt possible.

ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

St-Léger-sur-Dheune

Développement touristique lié au canal du Centre 1999 - 2002



Aménagement de la place du marché :

Superficie : 7 600 m²
Coût : 3 000 000 F ht

Aménagement de la place du capitaine Giraud :

Superficie : 6 700 m²
Coût : 900 000 F ht

Capitainerie :

Surface utile totale : 285 m²
Coût : 905 000 F ht

10 logements PLA :

SHON : 733 m²
Coût : 3 150 000 F ht

Soucieuse de maîtriser son futur développement et de valoriser son image, la commune de Saint-Léger-Sur-Dheune s'est engagée dans un SLAE (Schéma Local d'Aménagement et d'Environnement) réalisé en 1996.

Les résultats ont permis de définir plusieurs scénarios d'aménagement afin :

- d'améliorer le cadre de vie
- de requalifier les espaces publics
- de densifier le centre bourg
- de mettre en place une politique touristique.

Le projet urbain de la commune se décline en plusieurs opérations hiérarchisées et la requalification du centre bourg intègre la création d'un centre de loisirs, l'aménagement des haltes nautiques, la création de logements et l'aménagement des places.

La logique du projet impose une conception d'ensemble afin de mieux mettre en évidence leur relation et leur cohérence.

Isabelle SÉNÉCHAL-CHEVALLIER, Éric AUCLAIR

Maître d'ouvrage :

Commune de St-Léger-sur-Dheune
OPAC de Saône-et-Loire

Mandataire maître d'ouvrage :

DDE de Saône-et-Loire

Maîtres d'œuvre :

Atelier d'architecture
AUCLAIR/SÉNÉCHAL-CHEVALLIER
Agence Vincent PRUVOST, paysagistes



“Résidence Jean-Moulin”

Résidence pour étudiants - 1993

Le Creusot (71)

Maître d'ouvrage:

Communauté urbaine Le Creusot
Montceau-Les-Mines
SCIC Bourgogne / SAIEM / GROUS

Maître d'œuvre:

BDM architectes (DUCERF JL / MARC JL
/ RICCI G)
AERIA (LULINE Y)

SHOB 2 838 m²

SHON 2 476 m²

78 chambres / hall cafétéria /
annexes / ascenseur et passerelle
publiques

13 000 000 F TTC

studios : 8 300 000 F TTC

infrastructures : 4 700 000 F TTC



La résidence Jean-Moulin est située dans un site abandonné de l'industrie sidérurgique aujourd'hui reconquis par de nouvelles activités urbaines, notamment l'enseignement universitaire.

Le choix de l'implantation, très caractérisée, comble une carence dans le tissu urbain du lieu : un dénivelé de plus de vingt mètres entre deux quartiers contigus.

Outre la mise en place d'une communication entre haut et bas, il y a aussi une décision symbolique à s'installer au-dessus des vestiges de l'activité disparue sans en faire disparaître les traces.

Le bâtiment se présente donc comme un "vaisseau" sur pilotis accompagné par un ascenseur et une passerelle publique.

Les chambres des étudiants ont une position stimulante et contrastée en belvédère sur la ville et la campagne très proche.

Le bâtiment constitue un pont habité qui franchit en trois ressauts la muraille existante ; il s'organise sur cinq niveaux avec un accès à même le corps depuis la passerelle publique.

La structure est métallique : acier galvanisé pour les pilotis, bardage acier pour les façades.
Le jardin des vestiges se développe autour et sous le bâtiment.

Jean-Louis DUCERF

